

tenue sous la présidence de Madame PERDU, assisté(e)
de Monsieur BUISSON et Madame FOULON, Conseillers
En présence de Madame PORTES, Rapporteuse publique
Madame SANTERRE, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2500317	RAPPORTEURE: Madame Sylvande PERDU
Titre de l'affaire	RENOI DU CE - L'association FNE Occitanie Pyrénées et autres demandent l'anulation de l'arrêté du 16/09/24 pris par le Préfet des Hautes-Pyrénées portant modification au titre des dérogations aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L. 411-1 du code de l'environnement, du chapitre 3 - Dérogation à la protection des espèces protégées article 12, 13, 14, 15 et 16 de l'arrêté n° 65-2020-07-002 DU 10/07/2020 autorisant la société Pyrénées Energie à installer et exploiter une centrale hydroélectrique utilisant l'énergie des eaux du Gave de Cambasque sur la commune de Caunteret faisant suite à un jugement du TA de Pau.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (FNE) OCCITANIE PYRENEES FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT PYRENEES CAUTERETS DEVENIR ANPER TOS	Hervé H. Hervé H. Hervé H.
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES SOCIÉTÉ PYRENEES ENERGIE (PYREN)	Maître LARROUY-CASTERA Xavier
02)	DOSSIER N° 2300058	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
Titre de l'affaire	Mme Kadrije D., épouse K., demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2022-12-09.j en date du 9 décembre 2022 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français avec un délai de 30 jours, fixant le pays de renvoi et abrogation et remplacement de tout document de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame D. EPOUSE K. Kadrije	Maître OUDIN Mathieu (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

09 heures 00

03)	DOSSIER N° 2300057	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
Titre de l'affaire	M. Shpetim K. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2022-12-09.i en date du 9 décembre 2022 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français avec un délai de 30 jours, fixant le pays de renvoi et abrogation et remplacement de tout document de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K. Shpetim	Maître OUDIN Mathieu (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
04)	DOSSIER N° 2201729	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
Titre de l'affaire	La SARL NATURADREM demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° PC0653442100019 en date du 16 février 2022 ppar lequel le maire d'Ossun a refusé de lui délivrer un permis de construire pour la construction d'une Naturadome en tant qu'habitation principale sis Le Bourg	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL NATURADREAM	SCP ARCHE AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'OSSUN	SELARL SOULIE MAUVEZIN (Cour)
05)	DOSSIER N° 2200115	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
Titre de l'affaire	Le département de la Gironde demande au tribunal d'annuler la décision prise le 23 novembre 2021 par la préfète des Landes portant refus de mettre en oeuvre une procédure de mandatement d'office pour l'exécution du titre de recette d'un montant de 514 697 € émis le 24 novembre 2016 par le trésorier payeur de la Gironde à l'encontre du département des Landes.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE	
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	
Observateur	DÉPARTEMENT DES LANDES	SCP LYON-CAEN, THIRIEZ

09 heures 00

06)

DOSSIER N° 2201596

RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON

Titre de l'affaire M. Laurent V. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 21 juin 2022 prise par le ministre des Armées portant refus de reconnaissance d'imputabilité au service de l'agression dont il a été victime le 18 mars 2021 à la caserne Bernadotte

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur V. Laurent

Monsieur V. Laurent

Défendeur

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté le 12/03/2025

Le président du tribunal